

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE
CADRE DU FONDS
DÉPARTEMENTAL DES
INVESTISSEMENTS
STRUCTURANTS - 52ÈME
TRANCHE POUR LE
PROJET DE PÔLE DE
L'ENTREPRENEURIAT DE
CHÂTEAU ROUGE**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

D_2024_0277

Avec les accords franco-suisses, il est attribué une compensation financière aux Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie qui supportent des charges publiques générées par leurs habitants travaillant à Genève ; ces derniers apportant d'importantes ressources à l'économie genevoise. Dans le cadre de la répartition de cette compensation financière genevoise, les EPCI et les communes peuvent élargir à deux dotations : le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité et le Fonds Départemental des Investissements Structurants (FDIS).

Dans le cadre de la procédure de sollicitation des subventions au titre du Fonds Départemental des Investissements Structurants – 52ème tranche, Annemasse Agglo propose d'inscrire en complément des projets déjà déposés, le projet de pôle de l'entrepreneuriat de Château Rouge (PECR). Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), le développement économique et commercial des quartiers prioritaires a été identifié comme l'un des enjeux majeurs des opérations de renouvellement urbain. Dans ce contexte, Annemasse agglo a étudié l'opportunité de réaliser un pôle de l'entrepreneuriat dans le futur éco-quartier Perrier-Livron-Château Rouge.

Opération	Dépenses éligibles en € HT	Montant total de subvention à demander au titre du FDIS toutes tranches confondues	Subvention demandée au titre du FDIS- 52ème tranche	Taux
Pôle de l'entrepreneuriat	6 078 253 €	1 823 476 €	135 000 €	30%

Ce projet, le plan de financement et l'échéancier font l'objet de la fiche jointe en annexe.

Il est précisé que pour ce projet pluriannuel, la fiche sera actualisée chaque année sur la base des marchés passés et des engagements pris par les différents partenaires financiers.

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER auprès du Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la subvention pour le projet de pôle de l'entrepreneuriat de Château Rouge au titre du Fonds Départemental des Investissements Structurants – 52ème tranche,

DE SIGNER lui-même ou son représentant toute convention de financement et de partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le 07/11/2024



ID : 074-200011773-20241106-D_2024_0277-AU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

NOM DE L'OPERATION: Pôle de l'entrepreneuriat de Château Rouge (PECR)	
NATURE DU PROJET (mobilité, éducation, sport, culture, autre...)	Développement économique et Action sociale
MAITRE D'OUVRAGE	Annemasse Agglo
INTERLOCUTEUR TECHNIQUE	Direction/Service/Nom/Prénom : Direction générale / Service politiques partenariales / ALVIN-BESSON Anaïs
	Ligne directe: 04.50.87.83.00 - 2271
	Email: Anaïs.ALVIN-BESSON@annemasse-agglo.fr

PRESENTATION DE L'OPERATION : Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), le développement économique et commercial des quartiers prioritaires a été identifié comme l'un des enjeux majeurs des opérations de renouvellement urbain. Dans ce contexte, Annemasse agglo a étudié l'opportunité de réaliser un pôle de l'entrepreneuriat dans le futur éco-quartier Perrier-Livron-Château Rouge. Le bâtiment s'étalerait sur environ 4 000 m² de surface de plancher et comprendrait :

- environ 450 m² de surface utile d'ateliers (de 30 à 50m² chaque)
- environ 450 m² de surface utile de bureaux pour la Mission Locale
- environ 300 m² de surface utile pour les espaces mutualisés (incubateur + espaces partagé avec la Mission Locale).

Cette opération vise à :

- Mener des actions structurantes en matière de développement économique dans le cadre du contrat de ville et répondre aux enjeux du quartier du Perrier définis dans le cadre du protocole NPNRU (renforcer la mixité fonctionnelle du quartier et favoriser la démarche entrepreneuriale au sein du quartier prioritaire et avec le reste du territoire) ;
- Répondre aux enjeux de la stratégie de développement économique d'Annemasse Agglo, et notamment en proposant une offre immobilière ciblée (principalement à destination des artisans mais également des entrepreneurs) sur un marché très tendu ;
- Faire évoluer le parcours de l'entrepreneuriat sur le territoire en complémentarité de l'existant.

Ce projet remplira également un rôle social et sociétal par l'accueil d'une population locale et plus lointaine, au sein d'un espace où cohabiteront des lieux de vie, des services et certains savoir-faire. De plus, cette nouvelle offre en matière d'hébergement et d'accompagnement des entreprises sera complémentaire à l'offre déjà proposée sur le territoire.

La localisation du futur pôle de l'entrepreneuriat au cœur de l'EcoQuartier de Château Rouge est une opportunité pour l'Agglomération et la ville d'Annemasse dans le cadre du NPNRU puisque ce pôle constituera un lieu ressource et une des portes d'entrées du territoire vers l'entrepreneuriat, dans l'une des futures polarités urbaines de l'agglomération.

De plus le pôle de l'entrepreneuriat bénéficiera d'une desserte multiple (bus à haut niveau de service, tram, proximité sortie d'autoroute) et d'une proximité géographique des différents acteurs de l'emploi (France travail, Mission Locale). Il insufflera une dynamique de mixité fonctionnelle et sociale grâce aux échanges qui se produiront dans ce lieu au sein du quartier du Perrier-Livron-Château rouge.

DEPENSES	MONTANT
POSTES DE DEPENSES	
<i>Etudes, honoraires et MOE</i>	983 253,00 €
<i>Foncier</i>	350 000,00 €
<i>Travaux</i>	4 745 000,00 €
TOTAL HT	6 078 253,00 €
TOTAL TTC	7 293 903,60 €

RECETTES ENVISAGEES	MONTANT	TAUX D'INTERVENTION
FINANCEURS + DISPOSITIF		
CD74		
CD74 (FDIS)	1 823 475,90 €	30,00%
ETAT (ANRU)	448 475,00 €	7,38%
ETAT (Fonds vert)	445 648,27 €	7,33%
Caisse des dépôts (Banque des territoires)	14 201,56 €	0,23%
REGION		
AUTRES		0,00%
AUTOFINANCEMENT	3 346 452,27 €	55,06%
TOTAL HT	6 078 253,00 €	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024	2025	2026	2027
MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES	0,00 €	450 000,00 €	2 431 000,00 €	3 197 253,00 €
ECHEANCIER FDIS		FDIS 2024 - 52ème tranche		
FDIS SOLLICITE		135 000,00 €		

INFORMATIONS A REMPLIR PAR LE DEPARTEMENT

VOTE EN CP ET MONTANT					
DATE CP :					
MONTANT ATTRIBUE					
INTERLOCUTEUR AU CD74	Direction/Service/Nom/Prénom :				
OBSERVATIONS:					